

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 85**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS / M. JEAN-MARC PERRIN**

---

**OBJET**

Construction du centre de secours "Le Merle", à Salon de Provence : approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle.

---

**Direction de l'Architecture et de la Construction  
Service Construction Patrimoine  
04.13.31.20.53**

## **RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES**

La Commission Permanente a décidé, par délibération :

- n° 68 du 19 décembre 2014, d'autoriser le Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône à signer la convention pluriannuelle à intervenir entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour la période 2015 / 2017

Le Conseil Départemental a décidé, par délibérations :

- n° 2 du 30 juin 2017, d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de partenariat, à intervenir entre le Département et le SDIS 13 pour la période 2015 / 2017
- n° 3 du 30 juin 2017, d'approuver la convention relative à l'équipement immobilier du SDIS 13 et d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer ladite convention.

## **OBJET DU PRESENT RAPPORT**

Dans le cadre de la convention précitée, il est envisagé de construire un nouvel équipement regroupant toutes les missions dévolues à un centre de secours : la prévention et la lutte contre les incendies et les autres accidents, sinistres et catastrophes, la prévention des risques technologiques et les secours d'urgence.

Ce centre de secours sera situé sur la commune de Salon de Provence, à l'Ouest de la ville, entre la D113 et l'échangeur Grans-Eyguières de l'autoroute A54. On y accèdera par l'Avenue Luc Labouvette, portion de la D113. Ce terrain sera cédé gratuitement par la commune.

Le programme de l'opération représente 2 097 m<sup>2</sup> de surface totale bâtie se décomposant de la façon suivante :

- des bâtiments affectés à l'administration, aux services et lieux de vie pour 825 m<sup>2</sup>
- des locaux techniques de réserve et remise pour véhicules pour 1 272 m<sup>2</sup>.

Les surfaces extérieures seront aménagées pour accueillir notamment des aires de manœuvre, de lavage et de stationnement, des espaces verts et un puisard d'exercice.

L'effectif opérationnel du centre de secours sera de 10 sapeurs-pompiers en garde de jour et de 10 sapeurs-pompiers en garde de nuit. De plus, 1 agent administratif et 2 officiers d'encadrement seront également présents en journée.

L'effectif théorique maximum de l'établissement à considérer sera de 41 personnes.

L'objet du présent rapport est donc d'approuver le programme de construction du centre de secours « Le Merle » à Salon de provence, ainsi que son coût prévisionnel estimé à 7 320 000,00 € TTC qui sera réparti en 1 000 000,00 € TTC pour les services et

6 320 000,00 €TTC pour les travaux, et pour lequel j'engagerai les procédures permettant la passation des marchés de service et de travaux, conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ainsi que du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés Publics.

## **PROPOSITIONS**

Il conviendrait pour la construction du centre de secours « Le Merle », à Salon de Provence :

- d'approuver le programme de l'opération pour lequel j'engagerai les procédures permettant la passation des marchés de service et de travaux conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ainsi que du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés Publics
- d'approuver le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération évaluée à 7 320 000,00 €TTC, répartie en 1 000 000,00 €TTC pour les services et 6 320 000,00 €TTC pour les travaux.

La dépense sera imputée aux chapitres 20 et 23 du budget départemental.

**Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de M. le Délégué aux Bâtiments départementaux, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération jointe.**

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL